

REPUBLIQUE FRANCAISE (Département des HAUTES-ALPES)  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GUILLESTROIS QUEYRAS

L'an deux mille dix sept et le 13 avril (13 avril 2017) à 18h30 minutes, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**, régulièrement convoqué en date du 7 avril 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion à l'antenne d'Aiguilles, sous la présidence de **MR Max BREMOND**.  
Le Secrétaire de Séance est MME Valérie GARCIN EYMEOD.

Nombre de membres : Afférents au Conseil Communautaire (30) En exercice (30)  
Etaient présents :

<b>ABRIES</b> Jacques BONNARDEL	<b>AIGUILLES</b> Serge LAURENS	<b>ARVIEUX</b> Philippe CHABRAND Christian BLANC	<b>CEILLAC</b> CHAVROT Michel (suppléant)
<b>CHATEAU-VILLE-VIEILLE</b> Jean-Louis PONCET	<b>EYGLIERS</b> Anne CHOUVET	<b>GUILLESTRE</b> Bernard LETERRIER François CHARPIOT Laura FOURNIER François QUEREL Emilienne RICAUD	<b>MOLINES EN QUEYRAS</b> Valérie GARCIN EYMEOD
<b>MONT-DAUPHIN</b>	<b>REOTIER</b> Michel MOURONT	<b>RISOUL</b> Max BREMOND	<b>RISTOLAS</b> Christian LAURENS
<b>ST-CLEMENT-SUR-DURANCE</b>	<b>SAINT CREPIN</b> Jean-Louis QUEYRAS Jean-Marc BERNAUDON	<b>SAINT VERAN</b>	<b>VARS</b> Jean-Pierre BOULET

Pouvoirs : Danielle GUIGNARD donne pouvoir à Christian LAURENS, Maxime BERARD donne pouvoir à Max BREMOND, Jean-Luc BRUN donne pouvoir à Jean-Pierre BOULET, Dominique MOULIN donne pouvoir à François CHARPIOT, Loucine VERDIER donne pouvoir à Anne CHOUVET, Christine PORTEVIN donne pouvoir à Bernard LETERRIER

Etaient absents/excusés : Dominique BUCCI-ALBERTO, Christian GROSSAN remplacé par son suppléant Michel CHAVROT, Jacques GIRAUD, Gilbert FIORLETTA, Jean-Louis BERARD, Bruno LAKHDAR

Qui ont pris part à la délibération (25)

Qui ont quitté la séance : M..... à .....heures .....minutes

Votes : Pour 25 Contre 0 Abstention 0

Délibération n° 00168

**OBJET : TARIFS DES SALLES DU GYMNASE POUR DES DEMANDES SPECIFIQUES**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants,*

*Vu l'arrêté préfectoral n°05-2016-10-24, en date du 24-10-2016, portant fusion des communautés de communes du Guillestrois et de l'Escarton du Queyras au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;*

*Vu l'arrêté préfectoral modificatif n°05-2016-12-23-001 en date du 23 décembre 2016, portant statuts de la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras,*

*Vu la délibération du Conseil communautaire du Guillestrois et du Queyras n°2017-10, en date du 5 janvier 2017, fixant les statuts de l'EPCI ;*

**Considérant** l'avis favorable la commission « affaires sociales et services de proximité du 13 MARS 2017 ;

**Considérant** l'avis favorable du bureau communautaire du 6 avril 2017 ;

Le rapporteur rappelle que la communauté de communes gère le Gymnase de Guillestre via une convention de mise à disposition par le CD 05.

Destiné en priorité à l'usage du collège des Hautes Vallées, il est ouvert aux associations ou à tout groupe structuré du territoire à titre gratuit.

Cependant certaines associations proposent des stages payants ouverts à tous et donc générateur de recettes.

Il est donc proposé de demander un tarif de location des salles du gymnase dans le cadre de ces manifestations spécifiques à caractère lucratif.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- **30 euros la demi journée (semaine et/ou week-end)**
- **50 euros la journée (semaine et/ou week-end)**

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil communautaire, par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention

**DECIDE**

- I. D'adopter le tarif suivant :  
Réservation ponctuelle émanant d'une association : 50 € la journée et 30€ la demi journée.
- II. D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,

Le Président  
Max BREMOND



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
Et de l'affichage effectué le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067452-20170413-20170424193-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2017